

Réunion du 26 septembre 1990

Le vingt six septembre mil neuf cent quatre vingt dix, à dix heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 19 septembre 1990.

Présents: M^{rs} et M^{me} JOSEPH Richard, GOUEDO Fola, FERRET Serge, MAGNE Timon, GUARY Franck, BOURREAU Bernard, PHELIPPON Hugué, VIOUET Odette, BORDERON Raymond, MARTIN Michel, MARIAND Marcel.

Absents: Néant

Secrétaire: M^{me} Gouedo Fola

124 Compte Administratif
1989.

Le compte administratif, présenté par M^r JOSEPH Richard, maire et prêté par M^{me} GOUEDO Fola, son adjoint, est examiné par le Conseil Municipal.

Dépenses: 212 533,67 F

Recettes: 281 125,61 F

Excédent de fonctionnement: 68 591,94 F

Déficit en section d'investissement: 39 400,48 F

Résultats de l'exercice: 35 191,51

L'excédent en fin d'année se monte à 35 191,51 F. A ce montant viennent s'ajouter 226 101,10 F de produits extérieurs.

La somme à disposer pour le Budget Supplémentaire se monte donc à 261 292,61 F.

Le compte administratif 1989 est voté à l'unanimité.

125 Budget Supplémentaire
1990.

Voté à l'unanimité pour un montant de 800 497 F en section de fonctionnement.

Compte 63. Travaux et services extérieurs

109 208 F.

| | | |
|-----------|---------------------------------------|------------|
| Compte 64 | participations et contingents | 5000 F |
| Compte 66 | francs de gestionnaires et aides | 1000 F |
| Compte 73 | participation pour dépenses investies | 17522 9 F. |

Section Investissement. Reste à régler:

| | | |
|------------|------------------------|----------|
| Compte 21 | acquiescement matériel | 10202 F. |
| Compte 232 | Travaux Bâtiments | 12347 F |
| Compte 233 | Travaux de voirie | 99515 F. |

126. Assurance Lampadaires et candélabres Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour un avenant au contrat d'assurance de la commune, incluant une couverture de risques pour les lampes et les candélabres de l'éclairage public de la commune.

127. Poteaux et Lampes
Publié le 12/10/19 Les poteaux et les lampes de l'avenue d'éclairage public seront mis en vente, après accord du Conseil Municipal à l'unanimité, au prix de 30 F l'unité pour les poteaux, 30 F pour les lampes, à l'exception d'une lampe dont la commune décide de faire don à Madame Simone Martini, en remerciement des nombreux services qu'elle rend et bénévolement, notamment en ce qui concerne l'entretien de l'église.

128. Achat d'un conteneur à placer au Bourg M^{le} le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de M^l NAFSIET, sollicitant l'équipement du lieu dit "Chez Bernard" d'un gros conteneur, collecteur d'ordures ménagères.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'achat d'un conteneur d'une capacité minimum de 1000 l qui sera placé au Bourg, sur le terrain de sports, le plaçant ainsi en situation centrale pour pouvoir être utilisé plus facilement par tous les usagers des différents hameaux de la commune.

129. Conteneur à verre Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le placement d'une colonne à verre, sur le terrain de sports, par les services du SIRETYPE GIF pour un prix de 2 F par habitant et par an.

130. Indemnités au Receveur Les indemnités de conseil au comptable seront versées à M^l Hely suivant le même mode que fait et délibéré en mairie, les jours, mois et au susdits.
que pour M^l Fournier (délibération du 08/02/196) Publié le 19/12/190.

Ont signé les membres présents.

| | | | |
|---------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| RE | David | Kenn | Magné |
| JA | Philippe | MA | Pollet |
| JA | Wass | Maurand | |